



ARRIVÉ LE

18 AVR. 2018

Mairie de
Niedermorschwihr

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Mission Régionale de l'Autorité Environnementale
Grand Est

Strasbourg, le 08 février 2018

Le Président de la Mission Régionale
de l'Autorité Environnementale

à

Mairie de Niedermorschwihr
M. le Maire

68230 NIEDERMORSCHWIHR

N° d'enregistrement du dossier :

Intitulé du projet : élaboration du PLU
Localisation : Commune de Niedermorschwihr
Maître d'ouvrage ou demandeur : Commune
Dossier reçu le : 08 février 2018

Dossier suivi par : laurent berthoux
Tél. : 03 88 13 07 39
Courriel : mrae.dreal-acal@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Accusé de Réception de l'Autorité Environnementale
Demande d'avis sur le projet du PLU de la commune de Niedermorschwihr

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) du Conseil général de l'environnement et du développement durable, autorité environnementale compétente pour le dossier cité en objet, en accuse réception le **08 février 2018**.

L'avis sera formulé dans un délai de trois mois, soit au plus tard le **08 mai 2018**, et sera mis en ligne sur le site internet dédié, donnant accès aux rubriques de l'autorité environnementale (Ae) et de la MRAe (<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr>). À défaut de s'être prononcée dans ce délai, l'autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

Pour le Président
de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale,
et par délégation,
le Chef du pôle Plans et programmes,

Laurent MARCHAL